

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2023 – 20 h 30

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N. Garampon, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard, R. Breassier, M. Fayot, G. Halle, F. Redaud, F. Roucayrol, Y. Dhomont, H. Fayard, Duc Nguyen, S. Larose-Julien

Absents : L. Derhy, J. Burdet, N. Curtet,

Pouvoirs : N. Curtet à N. Garampon

1. CCD. PAE de la Dombes. Présentation du lot F3 –

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2. Désignation du/ de la secrétaire de séance

S. Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

3. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 mars 2023 est approuvé à l'unanimité

4. BP 2023. Vote des taux d'imposition

M. le Maire et M. Bourdin adjoint aux finances, au vu des simulations budgétaires réalisées, proposent au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023. M. Bourdin informe le conseil que les dépenses de fonctionnement vont progresser suite à l'inflation des augmentations d'énergie à venir. L'augmentation proposée des impôts permettra de générer une recette nouvelle de 46 910 € liée à l'augmentation des taux et à l'augmentation des bases.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 soit :

	Taux 2022	Taux 2023	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	31.29	32.23	639 443
Taxe foncière (non bâti)	51,43	52,94	64 729
Taxe d'habitation résidences secondaires	12.77	13.15	6 016
Total			710 188

5. Décision modificative Commune

Jean-Luc Bourdin présente la décision modificative pour l'ajustement des recettes de fonctionnement suite au vote des taux d'imposition, ainsi que l'ajustement des recettes d'investissement suite l'attribution de la subvention pour la rénovation thermique. Un ajustement des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2023 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 73111 : Impôts directs locaux				43 893 € €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				43 893 €
R – 74833 : Etat – Compensation titre des exonérations des taxes foncières				3 017 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations				3 017€
D- 6042 : achat de prestation de service (centre de loisirs)		6 000 €		
D – 615221 : entretien des bâtiments		10 910 €		
TOTAL D-011 : charges à caractère général		16 910 €		
D 6413 – rémunération personnel		20 000 €		
TOTAL D-012 : charges de personnel		20 000 €		
D- 65568 autres contribution		10 000 €		
TOTAL D-65 : autres charges de gestion courante		10 000 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	46 910 €	0 *	46 910€
INVESTISSEMENT				
D-2131 : construction - op 77 bâtiments divers		9 824 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		9 824 €		
R – 1321 Subvention état pour rénovation thermique				9 824 €
TOTAL R 13 : Subvention d'investissement				9 824 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0 €	9 824 €	0 €	9 824 €
TOTAL GENERAL		56 734 €		56 734 €

6. Assainissement Platières – Gaillebeau Avenant N°1 marché travaux

JL Bourdin adjoint à l'assainissement rappelle le marché signé avec le groupement Albertazzi, Coiro, EHTP d'un montant de 949 191 € HT pour la réalisation de l'assainissement collectif des hameaux des Platières et Gaillebeau.

Il précise que certains travaux supplémentaires sont à prendre en compte :

• Fourniture et pose d'un débitmètre	+ 4 880 € HT
• Pose et dépose d'un éclairage public	+ 936,13 € HT
• Modification du mur d'enceinte du poste de refoulement	+ 5 056,02 € HT
• Travaux supplémentaires antenne D	+ 936 € HT
• Réalisation d'une trainasse chemin de Gaillebeau	+ 8 219,20 € HT
• Plantation d'une haie	+ 3 885 € HT
• Réalisation d'une trainasse chemin des Platières	+ 3 134,50 € HT
• Branchements supplémentaires	+ 2 102 € HT
• Mise à la cote des affleurants de voirie	+ 10 460 € HT
	TOTAL EUROS
	39 608,85 € HT

Ils représentent 4,17 % du montant de marché.

Le montant de l'avenant est de 39 608,85 € HT soit 47 530,62 € TTC portant ainsi le nouveau montant du marché public à 988 799,85 € HT soit 1 186 559,82 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité et approuve l'avenant N° 1 portant le montant total du marché à 988 799,85 € HT soit 1 186 559,82 € TTC.

7. Assainissement Platières. Participation pour Assainissement Collectif. Exonération

JL Bourdin adjoint à l'Assainissement rappelle les travaux d'extension du réseau d'assainissement aux hameaux des Platières et Gaillebeau.

Il précise qu'avec ces travaux une soixantaine d'habitations vont être raccordées à l'assainissement collectif. Il ajoute que l'ensemble des riverains vont pouvoir se raccorder directement exception faite d'une habitation dont l'approfondissement du réseau n'était pas possible pour la raccorder directement. Ce riverain va donc devoir mettre en place une pompe de refoulement pour se raccorder à l'assainissement collectif.

JL Bourdin rappelle au conseil que les différents propriétaires vont payer la participation pour se raccorder à l'assainissement collectif prévue par la délibération en date du 3 juin 2016 qui prévoit une participation aux frais de branchement de 1 000 € pour les habitations existantes lors de la création du réseau.

Aussi, il propose au conseil municipal d'exonérer le propriétaire de la parcelle ZA 153 M. Mathieu Cyril au 446 chemin des Platières du paiement de ces frais de branchement puisqu'un coût supplémentaire est mis à sa charge.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité et approuve l'exonération pour le propriétaire de la parcelle ZA153M.

8. Document unique – Mise à jour

E. Fleury rappelle la délibération du 6 juillet 2018 par laquelle le conseil municipal avait approuvé la modification du document unique d'évaluation des risques professionnels pour les agents municipaux.

Elle rappelle que le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 prévoit la création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. M. le Maire précise que la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales.

La démarche de réactualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été réalisée par les services municipaux selon la méthodologie proposée par le Centre de Gestion de l'Ain afin d'intégrer la prévention du risque COVID 19.

Emilie Fleury présente la mise à jour proposée pour ce risque.

Il convient alors d'approuver le nouveau Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité et approuve la mise à jour du document unique.

9. Décisions

- M le Maire informe le conseil du choix de l'entreprise SARP pour réaliser les tests d'Etanchéité, ITV compactage pour assainissement Platières pour 26 704,10 € HT.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise Marcet pour réaliser le fauchage et l'élagage des bordures de voirie pour l'année 2023 pour un montant maximum 12 500 € HT maxi.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de Sportsekpade 2023 prestations centre de loisirs 4500 € HT.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de Cycle' N Co pour l'achat d'un vélo électrique pour la police municipale pour 2165,83 € HT.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de la société Sol'Mur 01 pour la peinture de certains espaces du restaurant scolaire pour 4670 € HT.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de la société Sol'Mur 01 pour la peinture des préaux nord et sud de l'école primaire 4780 € HT.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de la société Apha énergie pour travaux suite à dysfonctionnement de régulation 2721,68 € HT.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de la société IRH pour une analyse risque défaillance du réseau d'assainissement pour 2721,68 € HT
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de Bac conseil pour assister la commune dans la phase de mise au point et de négociation de l'avenant 1 de la DSP pour assainissement pour 2112,50 € HT.

10. Comptes rendus des commissions

- E. Fleury rappelle que les articles pour la prochaine lettre de mionnay doivent lui être transmis pour le 15 avril 2023. Elle remercie Caroline Loubière, qui a transmis sa démission de l'ensemble des ses mandats à la Préfecture, pour ses interventions durant son mandat. Suite à la question de F. Redaud, M. le Maire lui précise les modalités de nomination de la nouvelle adjointe.
- La commission association recherche 3 membres. Prochainement réunion pour le pôle sportif et E. Fleury qu'elle est en attente d'un chiffre.
- N. Garampon pour la commission médiathèque informe que la ronde des jeux et la classe verte se sont bien passées. 2 classes partiront au parc des oiseaux en train, la semaine de l'ascension. La remplaçante de Sélim, Mme Davergne débutera le 9 mai, Marie-Reine Rivière atsem reprendra son travail après les vacances d'avril, la nouvelle ATSEM a signé son contrat.
- N. Garampon pour la commission médiathèque informe qu'il y aura l'accueil d'une autrice le 28/04/2023,
- JL Bourdin indique que les travaux pour la couverture du silo à boues vont se faire aux alentours du 15 juin, et que 3 projets pour la mise en place des aménagements communaux sont en attente de devis par Mozaique environnement.
- T. Joubert informe le conseil que 10 jeunes âgés de 14 à 17 ans vont repeindre la barrière devant l'école maternelle entre mardi 11- et vendredi 14 avril ou nettoyer les tables de la salle polyvalente en cas de fortes pluies. Les travaux pour la baisse du niveau du bassin de Polleteins ne se feront pas comme prévu mais uniquement un entretien sera fait à l'automne.
- C. Loubière informe que des bons cadeaux pour les jeunes qui repeindront la barrière seront offerts par l'intermédiaire de l'association Eclat et refacturés à la commune, les jeunes viendront sur la commune en minibus avec Claire de l'association. Le spectacle avec l'intervenante québécoise a fait

moins d'entrées que l'année dernière, environ 60 personnes. La prochaine manifestation sera Rêves de cirque. La réunion avec les porteurs repas s'est bien passée. Caroline Loubière remercie le conseil pour ses 3 années passées à leurs côtés.

- M. Fayot informe que le bénéfice du loto a rapporté 1400 € qui ont été reversés au profit de l'association la flamme de la Vie, il y avait environ 130 personnes. Le prochain profit sera versé à une autre association.
- F. Roucayrol pour la commission fleurissement informe que suite à la sécheresse beaucoup moins de fleurs seront plantées, il y aura surtout des graminées, des fleurs persistantes... Un projet d'installation d'un bac de récupération des eaux est prévu pour l'arrosage, il sera acheté par la commission fleurissement et installé par les services techniques vers la salle polyvalente. Un projet d'étude en vue de l'achats d'autres bacs est envisagé par la commission des bâtiments.
- F. Redaud informe qu'une réunion est prévue le 26/05/2023 pour la présentation du système de régulation du chauffage avec l'entreprise, suivie d'une réunion sur la centralisation des chauffages sur Mionnay. Il remercie Sécu Elec pour son aide sur le système de chauffage piloté à distance.
- M. Nguyen travaille avec sa commission sur le cahier des charges pour la nouvelle entreprise de maintenance informatique. La consultation sera lancée en juin pour que ce soit opérationnel en fin d'année. A l'avenir il faudra s'engager sur un an au niveau du prestataire informatique plutôt que sur une longue durée de 4 ans. Il va montrer aux secrétaires comment partager la connexion internet entre leur PC et leur téléphone portable.
- R. Breassier informe qu'à la réunion du 06/04/2023 avec le syndicat des eaux, il a été indiqué que les niveaux des nappes phréatiques sont soit en baisse soit inertes. Au fil du temps il faudra creuser plus profond pour avoir de l'eau. R. Bréassier rappelle l'information de la préfecture pour le plan sécheresse. Les années à venir feront sûrement l'objet des mêmes restrictions qu'en 2022.

11. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil qu'il convient de nommer deux membres pour la commission électorale représentant le conseil municipal. Ces fonctions sont actuellement assurées par M. Breassier comme membre titulaire et M. Nguyen comme membre suppléant. Proposition de les reconduire dans leurs fonctions validée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15

La Secrétaire de Séance, Sabine LAROSE-JULIEN

Le Maire, Henri CORMORECHE

